

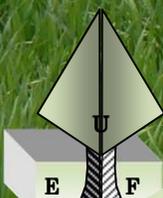


QUALIFICATION DES ESPACES AGRICOLES DU PAYS DU ROYANS



Gestion de l'espace et aménagement du territoire rural

Cartographie
et
SIG



CONTEXTE DE LA DEMARCHE POUR LA CC du Pays du Royans

- Des enjeux agricoles reconnus soumis à des pressions de plus en plus fortes.
 - Nécessité de prendre en compte les enjeux du territoire pour plus d'efficacité et de cohésion.
 - Appropriation des enjeux du territoire par les acteurs locaux.
- **outil d'aide à la décision pour intervenir dans le développement harmonieux et durable du territoire**

Déroulement de la démarche

- phase 1 : diagnostic du foncier et de l'économie agricole du territoire,

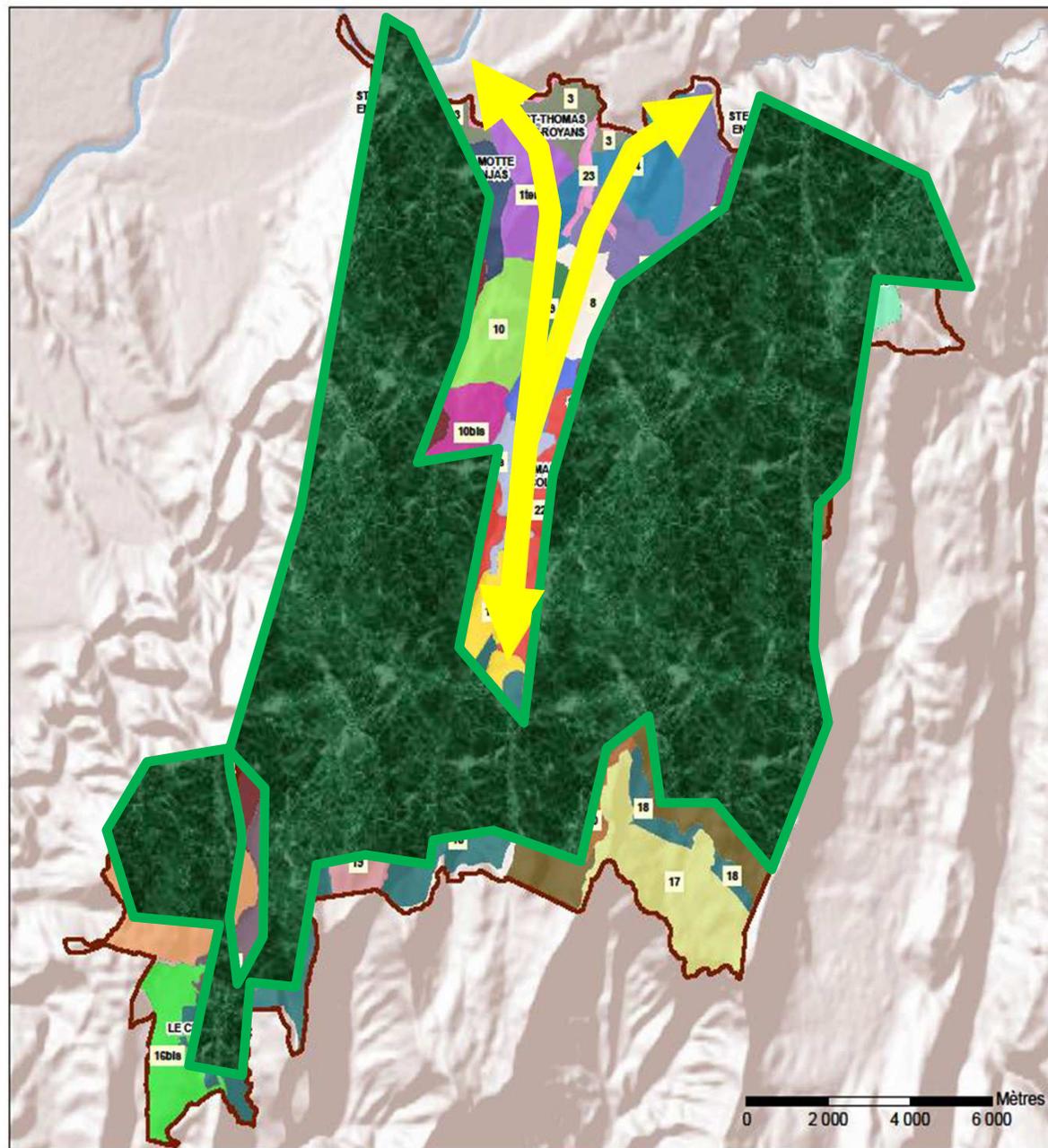
- phase 2 : échanges et priorisation des actions sur la filière agricole découlant de la phase de diagnostic

- phase 3 : définition des secteurs prioritaires et orientations générales pour le Pays du Royans

Phase 1 : le diagnostic

- Enquête de terrain, rencontres communales, volet paysager, analyse à la parcelle des qualités agricoles...
- Traitement des différentes sources de données (doc urbanisme, données PAC, SAFER...) et réalisation des cartographies,
- Analyse du fonctionnement de la filière agricole et des orientations technico-économiques,
- synthèse des données.

UN TERRITOIRE DE CONTRASTES



Communauté de communes
du Pays de Royans

Unités paysagères

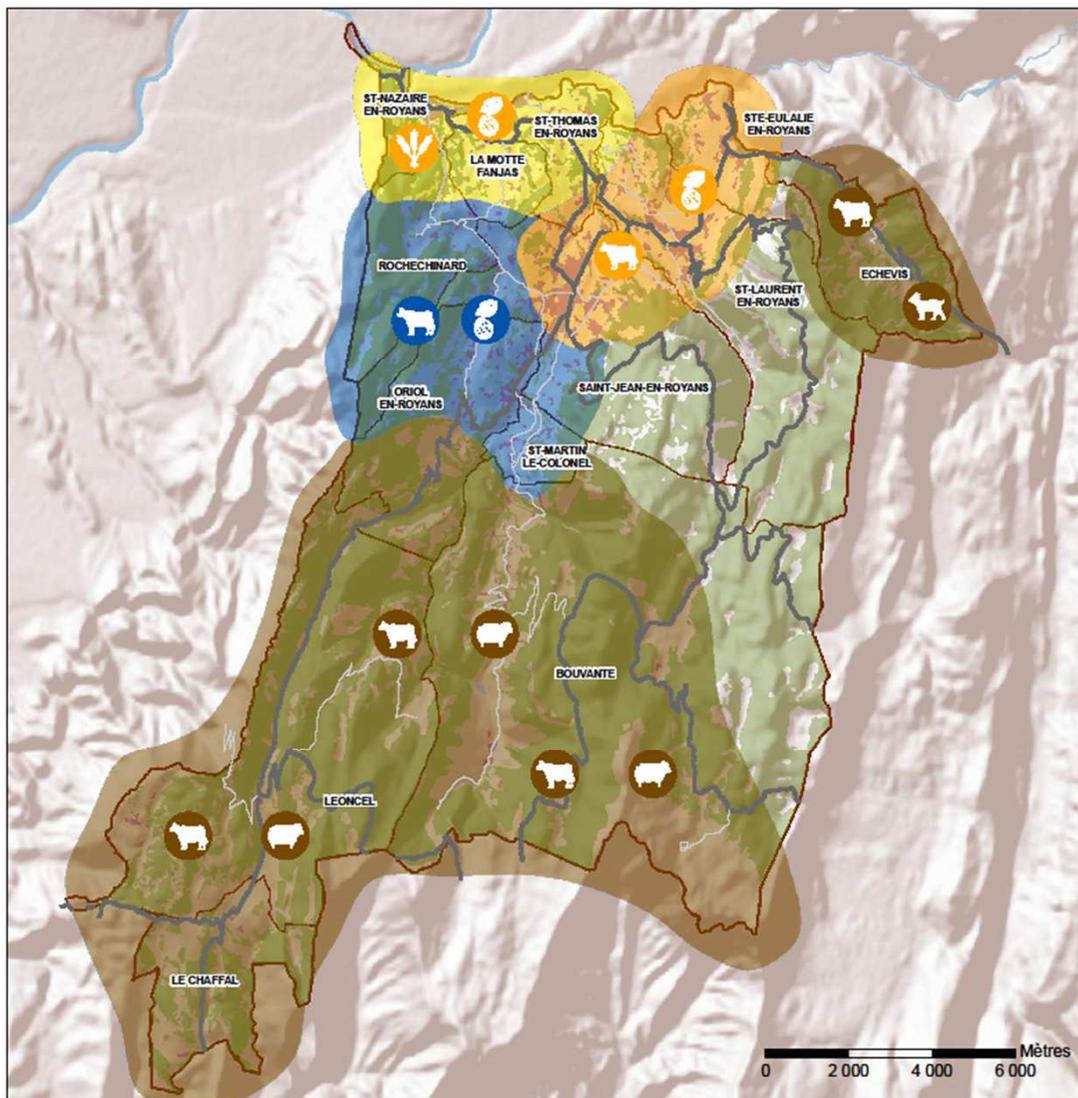
| Numéro | Description |
|--------|--|
| 1 | Forêt de feuillus à dominante chêne sessile et châtaigniers |
| 1bis | Zone de transition alternant espaces agricoles et forêt de feuillus |
| 1ter | Zone de transition alternant espaces agricoles et forêt de feuillus dominante |
| 2 | Zone agricole de prairies, vergers et terres labourables |
| 3 | Plaine alluviale agricole en cours d'urbanisation |
| 3bis | Plaine alluviale agricole en cours d'urbanisation avec forte présence de vergers d |
| 4 | Alternance de forêts de feuillus et terres agricoles - paysages entretenu |
| 5 | Prairie et boisements en mosaïque sur pente |
| 6 | Franges en piedmont |
| 7 | Fond de vallon ancaissé et boisé avec clairières pâturées |
| 8 | Terrasses cultivées dominant la Lyonne en cours de mutation urbaine |
| 9 | Centre urbain de Saint Jean en Royans |
| 10 | Système de collines cultivées dominant saint Jean et Oriol |
| 10bis | Système de collines cultivées avec boisements en corridor dominant Saint Jean |
| 11 | Terrasses agricoles dominant la Lyonne |
| 11bis | Terrasse agricole dominant la Lyonne avec îlots de bois de feuillus |
| 12 | Alternance de prairies et de bois de feuillus collinéens |
| 12bis | Alternance de prairies et de bois de feuillus collinéens - avec traces de déprise |
| 13 | Périphérie de la zone urbaine de Saint Nazaire |
| 14 | Pelouses et baillis en mosaïque sur affleurements calcaires |
| 15 | Taillis de feuillus sur fortes pentes calcaires |
| 16 | Prairies de fauche et pelouses de montagne |
| 16bis | Prairies de fauche et pelouses de montagne, en alternance avec îlots boisés |
| 17 | Pelouses d'altitude estivales |
| 18 | Forêt de feuillus à dominante de hêtre |
| 19 | Plantation résineuses alternant avec futaie de hêtre |
| 20 | Pelouses et pré-bois d'altitude |
| 21 | Hébraie sapinière en production. Forêts publiques ou assimilées |
| 22 | Futaie de feuillus à base de frêne exploitable |
| 23 | Ripisylves de la Boume et de la Lyonne |

Un écrin de forêts au caractère naturel marqué encadrant une colonne vertébrale (correspondant à la vallée de la Lyonne) formée d'une mosaïque de secteurs anthropisés.

Source : Frédéric PERNON -UEF

Cartographie : Elisabeth LAURIOL - Cartographie et SIG

UNE OCCUPATION HUMAINE LIÉE A CES CONTRASTES



Communauté de communes
du Pays de Royans

Typologie de la zone d'étude

- Elevage extensif
- Elevage spécialisé + nuculture
- Nuculture céréaliculture
- Polyculture élevage
- Zone urbaine
- Zone boisée
- Route principale
- Route secondaire

Source : Karine Martin -Terraterre
Cartographie : Elisabeth LAURIOL - Cartographie et SIG

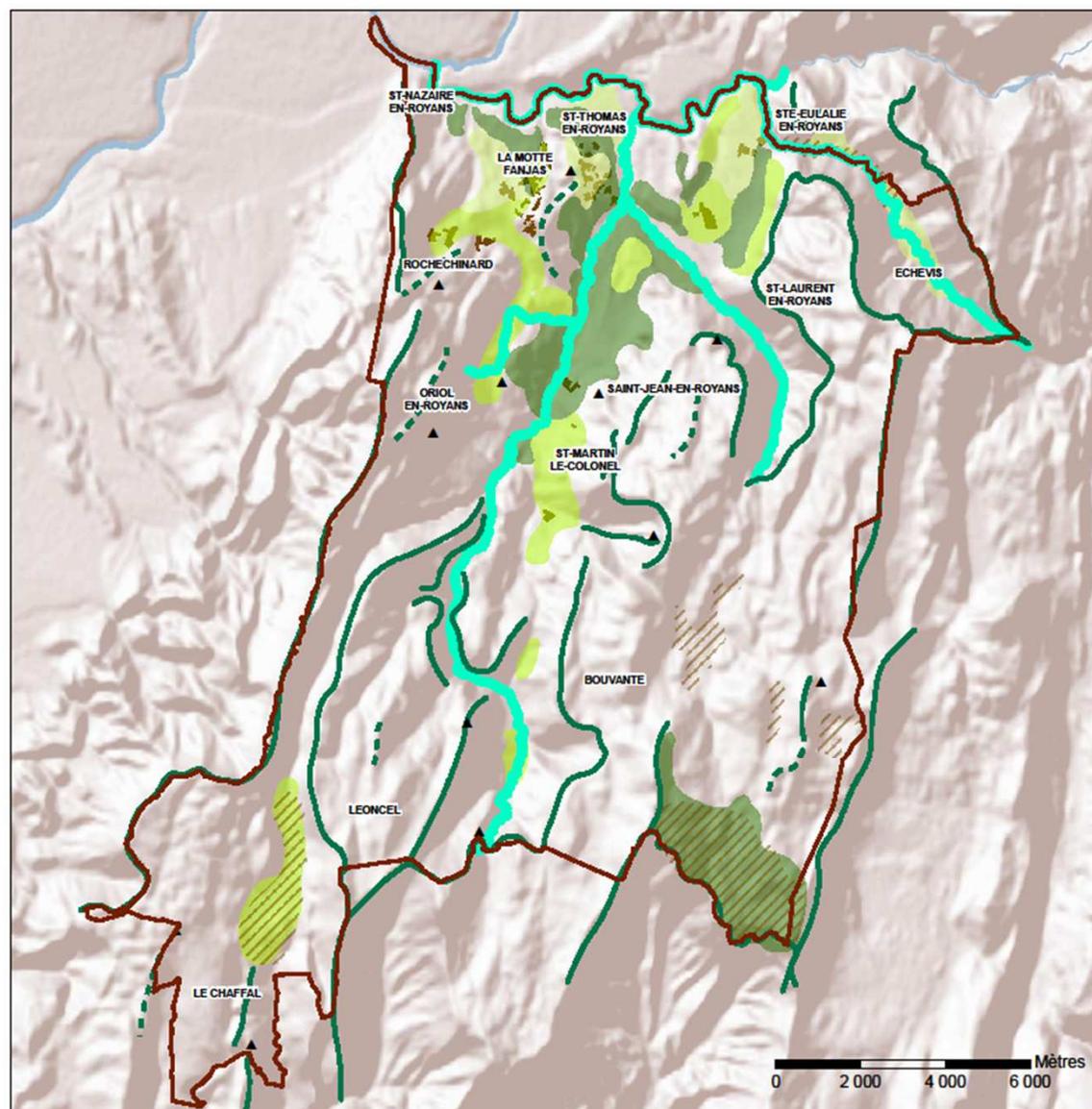
LES ÉLÉMENTS DU DIAGNOSTIC

- Territoire de contrastes qui doit faire face à des contraintes physiques mais qui bénéficie d'atouts non négligeables en particulier dans le secteur de plaine (potentiel agronomique)
- Occupation humaine importante qui a su « optimiser » les surfaces disponibles et développer des outils
- Mais des risques qui pèsent sur les structures en fin d'activité en particulier sur les secteurs de piémont et de montagne
- Une pression foncière qui concerne les surfaces à fort enjeu de production et économique

Phase 2 : définition des secteurs à enjeux

- Les enjeux liés à l'agriculture : économiques, diversification/production, paysager,
- Définition des indicateurs et de la méthodologie permettant la cartographie des secteurs à enjeux,
- *Définition des actions en faveur du maintien des exploitations notamment soumises au risque de déprise*

CARTOGRAPHIE exemple de L'ENJEU PAYSAGER



Communauté de communes
du Pays de Royans

Enjeu paysager

Niveau de sensibilité paysagère

- Très forte
- Assez forte
- Notable
- Ligne de crête
- Zone remarquable
- Ripisylve
- Croupe
- Vergers et noyeraies en coteau
- Limite du périmètre d'étude

- Les principales lignes de forces correspondent au réseau de crêtes
- Des secteurs remarquables avec une forte identité (Font d'Urle - Combe Laval..)
- Des enjeux liés à de fortes sensibilités paysagères au Nord du territoire
- Des points d'appel caractéristiques : vergers bâti traditionnel...

Source : Frédéric PERNON - UEF
Cartographie : Elisabeth LAURIOL - Cartographie et SIG

EN RÉSUMÉ DES ENJEUX :

- **La colonne vertébrale du territoire concentre les principaux enjeux agricoles**
- Elle structure le territoire d'un point de vue paysager et cadre de vie et offre également le meilleur potentiel de production et de diversification agricole.
- **préserver sa cohérence et sa continuité**

DEFINITION DES SECTEURS PRIORITAIRES

o Potentialités du territoire :

- économique
- production / diversification
- paysager / environnemental

Risques :

- propres à l'exploitation :
 - * succession
 - * structurel

- externes à l'exploitation :
 - * **pression urbaine**



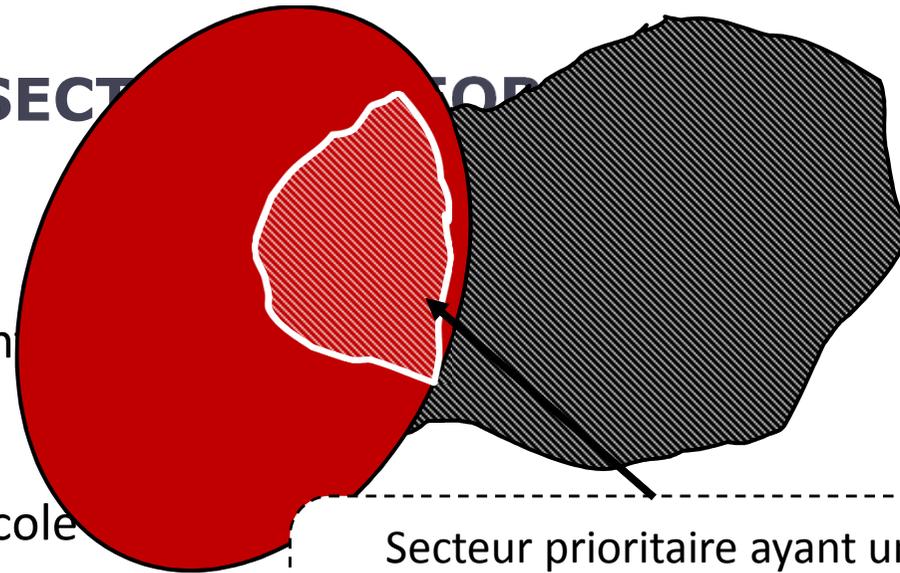
} aboutissant à
un risque de
**déprise
agricole**

Modalités de définition des secteurs prioritaires :

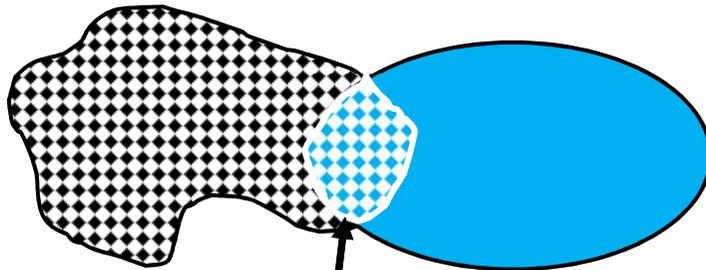
- Analyse des documents d'urbanisme (surfaces libres dans zones U et AU (PLU) ou U et Na (POS)) soit 90 ha de réserves foncières dont 30 ha déclarés PAC)
- Analyse de l'évolution de l'urbanisation en rapport avec la SAU par commune
- Définition de secteurs prioritaires :
 - A.- Secteurs soumis au risque de déprise
 - B.- Secteurs soumis à la pression urbaine et présentant des enjeux forts

DEFINITION DES SECTEURS PRIORITAIRES

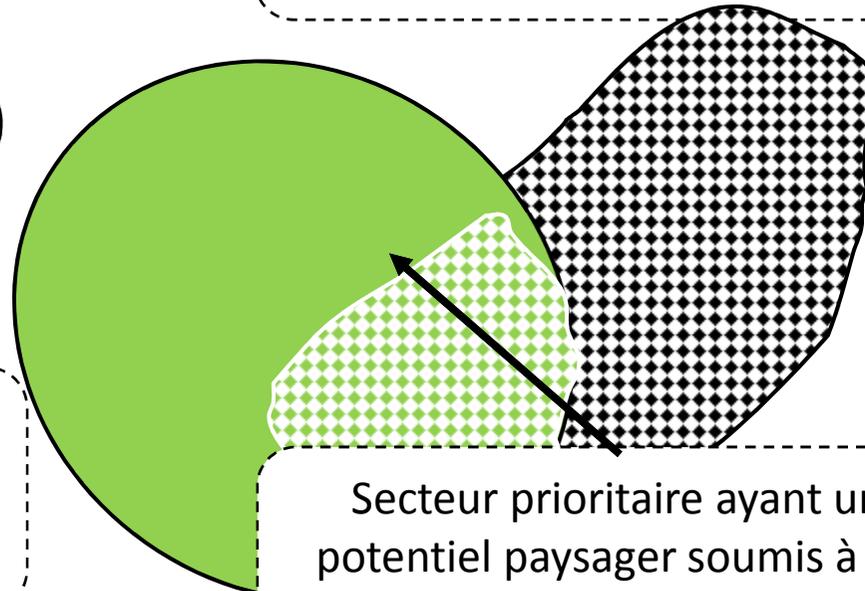
-  enjeu économique
-  enjeu de diversification
-  enjeu paysager/environnemental
-  pression urbaine
-  pression liée à la déprise agricole



Secteur prioritaire ayant un potentiel économique soumis à un risque d'urbanisation

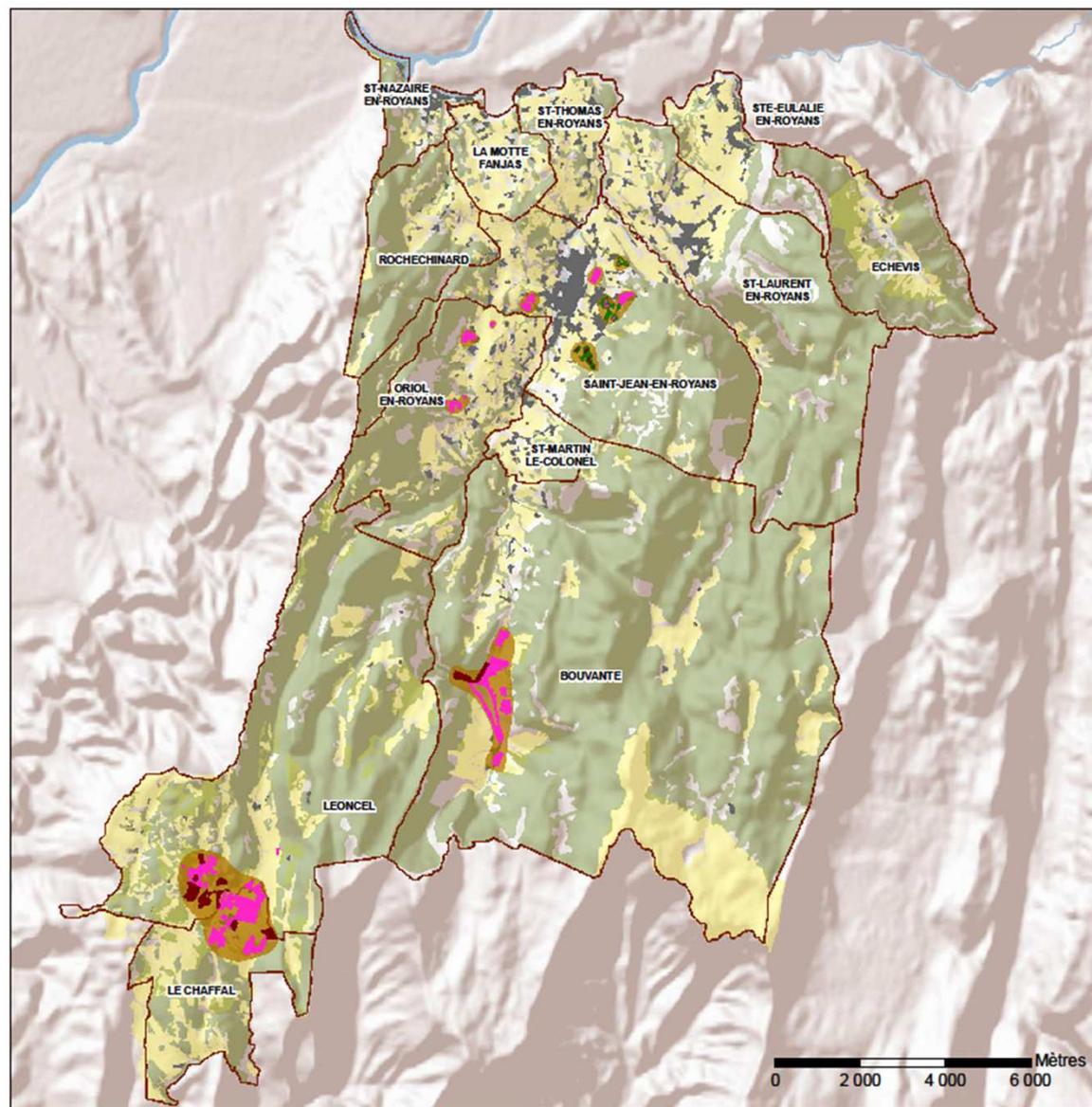


Secteur prioritaire ayant un potentiel de diversification soumis à un risque lié à la déprise agricole



Secteur prioritaire ayant un potentiel paysager soumis à un risque lié à la déprise agricole

LES SECTEURS PRIORITAIRES SOUMIS AU RISQUE DE DÉPRISE



Communauté de communes
du Pays de Royans

Secteurs prioritaires
soumis au risque de déprise

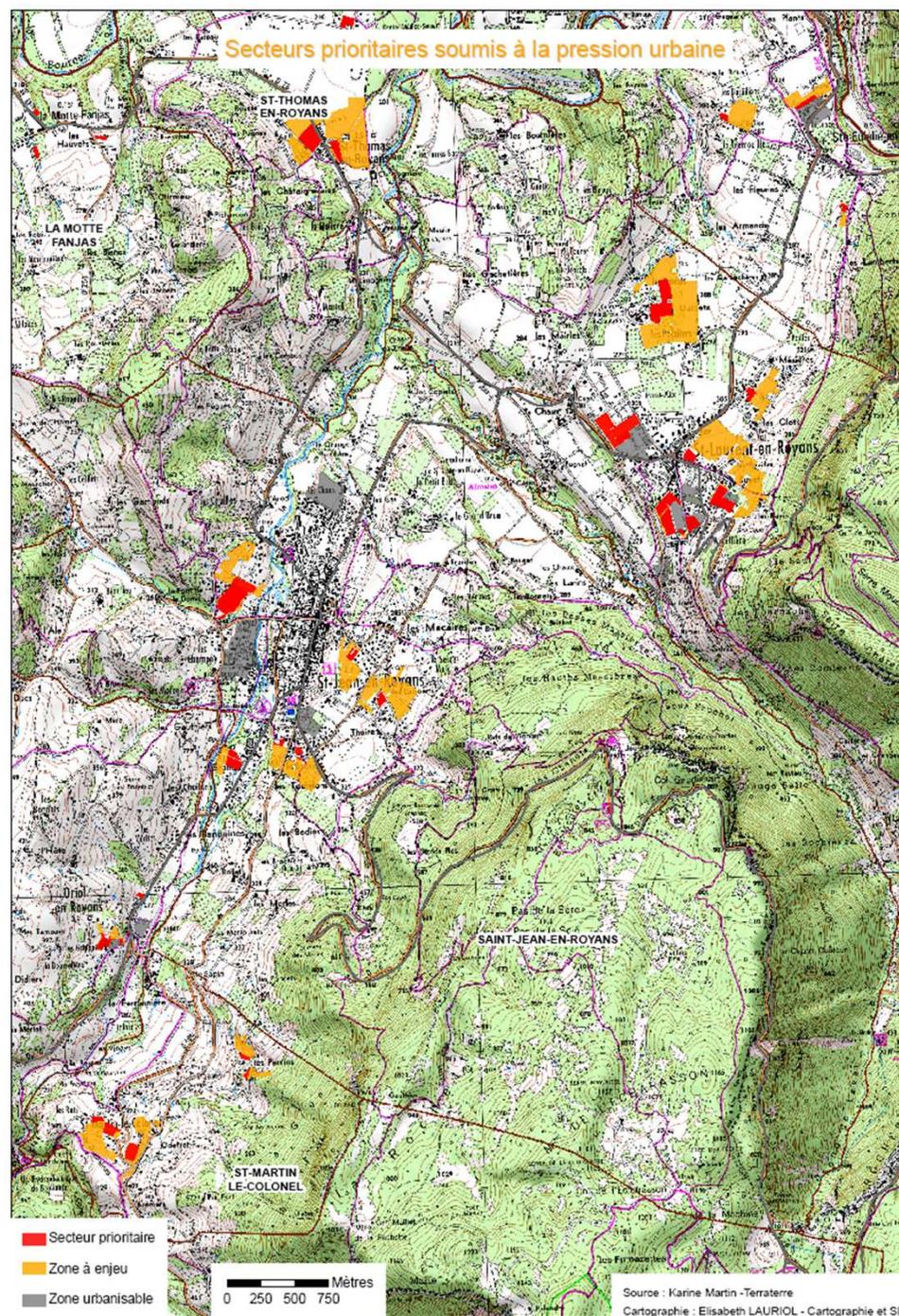
- Enjeu économique faible
- Enjeu de diversification faible
- Enjeu paysager fort
- Zone boisée
- Zone agricole
- Zone urbaine

Source : Karine Martin - Terraterre
Cartographie : Elisabeth LAURIOL - Cartographie et SIG

LES ACTIONS EN FAVEUR DU MAINTIEN DES EXPLOITATIONS SOUMISES AU RISQUE DE DÉPRISE

- Constitution d'un CLI pour anticiper les cessations d'activité et mettre en regard les candidats à l'installation
- Animation foncière
- Accompagnement Plan Pastoral Territorial
- Structuration collective d'une offre et d'une commercialisation de produits de territoire (marque Parc...)
- Accompagnement à l'installation maraîchère dans les « dents creuses » urbaines
- Constitution d'un groupement d'employeurs
- Travail d'adaptation à l'arrivée du loup
- Médiation pour un multi-usage de l'espace

LES SECTEURS PRIORITAIRES SOUMIS A LA PRESSION URBAINE



Phase 3 : définition des secteurs à enjeux

- définition d'une doctrine générale pour la prise en compte de l'agriculture dans les documents d'urbanisme (*validée par délibération du conseil communautaire*),
- définition d'actions spécifiques aux secteurs soumis à forte pression urbaine
- élaboration de fiches actions sur les secteurs à enjeux prioritaires
- Transmission des données aux BE intervenants sur les documents d'urbanisme.

DOCTRINE GÉNÉRALE POUR LA PRISE EN COMPTE DE L'AGRICULTURE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

- Privilégier la continuité du bâti
- Éviter de créer des obstacles au fonctionnement agricole d'un secteur
- Réserver une surface minimale autour du siège d'exploitation d'élevage (proposition : 0.5 ha/Ugb en allaitant, 1 ha/Ugb en laitier)
- Règles de réciprocité : 50 mètres en retrait des bâtiments d'élevage (100 mètres pour installation classée)
- Préserver le système d'irrigation existant : plan du réseau d'irrigation adossé au PLU

LES ACTIONS EN FAVEUR DES SECTEURS SOUMIS À FORTE PRESSION URBAINE

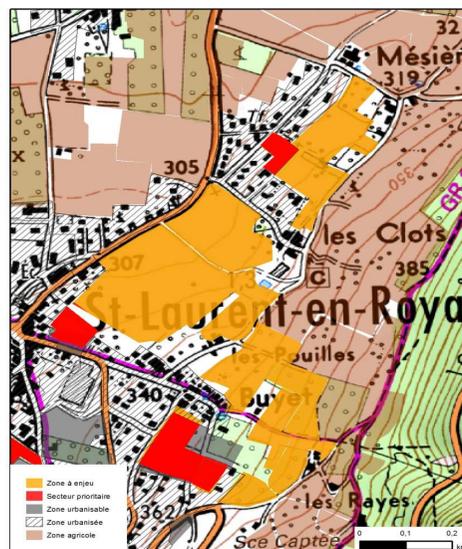
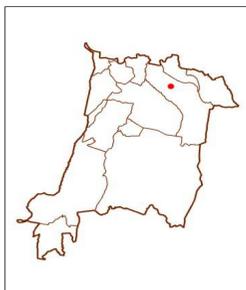
- Conserver des îlots agricoles minimum en zone de forte valeur économique: 10 ha en grandes cultures, 2 ha en noyeraie
- Compensations à prévoir lors de destruction des réseaux (chemins, aménagement foncier, irrigation)
- Dans les zones de fort enjeu paysager : exclure la création de nouveaux bâtiments agricoles ou assurer l'intégration paysagère

EXEMPLE DE FICHE ACTION

LES CLOS

PRESENTATION ET LOCALISATION DU SECTEUR

| | |
|--------------------|-----------------------------|
| Commune | St Laurent en Royans |
| Agrosystème | polyélevage, nuciculture |
| surface | 20,9 ha |



CRITERES DE DEFINITION DES ENJEUX

| | | | |
|-------------------------------------|-------------------|--|---|
| Potentiel de diversification | FORT | Tout type de production agricole. Potentiel peu exploité | Ensemble d'espaces ouverts au sein d'entités urbanisées participant à la qualité du cadre de vie en aérant le tissu urbain. Assure une continuité entre les espaces agricoles du piedmont et de la plaine. |
| Potentiel économique | FAIBLE | Prairie Naturelle, Prairie Temporaire, maïs grain : alimentation animale | |
| Potentiel paysager | ASSEZ FORT | la RD 54 axe routier important de la vallée Offre un espace ouvert au sein d'espaces urbanisés (Mézières, le bourg) Permet de conserver une lisibilité globale au paysage originel en facilitant le repérage des hameaux | |

POINTS DE VIGILANCE A PRENDRE EN COMPTE SI URBANISATION :

- Eviter toute urbanisation compromettant d'avantage la continuité de la zone (point de fragilité -risque de coupure recensé)
- Maintenir des surfaces suffisantes pour la constitution du stock fourrager
- Réaliser une étude d'impact sur la structure concernée
- Limiter conflits d'usage en respectant une règle de réciprocité
- Inciter à une intégration paysagère des nouveaux bâtiments agricoles (bardage des façades visibles depuis la route)